

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2010)

Heft: 1882

Artikel: Taux de chômage : effets pervers de la révision proposée de la LACI

Autor: Robert, Charlotte

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exportés sur le marché européen et, pire encore, sur une baisse potentielle de quelque 20% des prix des marchandises importées de pays membres de la zone euro et qui viennent concurrencer les produits helvétiques.

Certes les entreprises les plus dynamiques y survivront. Leur marge bénéficiaire et leur capacité d'innovation sont suffisantes. Mais les autres? La concurrence risque de réduire leur chiffre d'affaires et leurs marges brutes. Heureusement pour nos politiciens à la petite semaine, c'est silencieusement qu'elles vont progressivement disparaître et même les

statistiques de chômage ne permettront pas d'en faire l'inventaire.

Pourquoi ce silence gêné? Parce que la seule mesure efficace contre la spéculation, c'est le passage à l'euro. Longtemps ceux qui spéculaient sur les taux de change se tournaient également vers le mark et le yen, et plus tard vers l'euro en plus du franc suisse. Aujourd'hui nous sommes bien seuls à offrir une monnaie solide, et surtout bien seuls pour défendre notre monnaie contre une hausse si dangereuse. L'équipe précédente à la BNS avait réussi à le faire: une banque centrale peut en effet vendre de

sa monnaie sans limites. Elle n'a cette fois pas osé aller jusqu'au bout. La montée du franc suisse lui a fait alors perdre de l'argent sur les devises achetées, et certains s'empressent de le lui reprocher.

Sur un marché financier mondialisé, les montants consacrés à la spéculation sont tels que l'état de l'économie réelle n'a plus guère d'influence⁶ sur le cours des changes. Notre pays ne peut plus, seul, y faire face. Les Allemands, pourtant si fier de leur mark l'ont compris. Il serait temps que nous y songions aussi.

Taux de chômage: effets pervers de la révision proposée de la LACI

Charlotte Robert • 13 septembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15306>

Illustration fribourgeoise d'un aspect méconnu de la votation du 26 septembre sur l'assurance-chômage

Durant cette fin d'été les médias nous ont seriné les performances et la santé de l'économie suisse, à croire que le chômage a disparu ou que tous les journalistes font campagne pour l'adoption de la révision de la loi. Il y avait pourtant 158'000 chômeurs à fin avril 2010. Bien sûr le taux de chômage a baissé durant l'été; mais c'est normal étant donné que l'agriculture et le tourisme emploient nettement plus de bras qu'en hiver.

Mais notre propos n'est pas là. On ne sera pas surpris de savoir que la Suisse a une particularité

de plus: en matière de calcul du taux de chômage. En gros chez nous sont considérés comme chômeurs les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement. *Quid* des personnes qui sont sans emploi mais qui ne sont pas inscrites pour diverses raisons, comme les jeunes qui terminent leur formation, les chômeurs de longue durée qui n'ont plus droit à des prestations, les femmes qui se sont occupées de leurs enfants et qui veulent ou doivent reprendre une activité, tous les travailleurs au noir?

Toutes ces personnes n'entrent pas dans le calcul du taux de chômage. Elles font partie des «demandeurs d'emploi». A fin 2009, leur nombre s'élevait à 223'000. Dans le canton de

Fribourg, en moyenne mensuelle, les chômeurs étaient 4'251 en 2009 et les demandeurs d'emploi 7'217. A fin avril 2010, la ville de Fribourg comptait 929 chômeurs soit un taux de chômage de 5,1 % et 1'704 demandeurs d'emploi soit un taux de 9,3 % par rapport à la population active !

Ce dernier taux, on ne nous en parle jamais – ou que très rarement. C'est pourtant celui-là qui devrait être utilisé en comparaison internationale et là on s'apercevrait que la Suisse n'est pas si brillante que cela.

Bien sûr la réduction des prestations, qui n'a qu'un but financier, est un scandale par les souffrances qu'elle va engendrer. Mais la révision proposée de la

LACI aura un effet pervers: celui de faire tomber plus de gens hors des statistiques. Tous les gens qui n'ont pas cotisé suffisamment longtemps pour avoir droit à des prestations ou ceux qui arriveront en fin de droit plus vite ne seront pas considérés

comme chômeurs. Et les partis de droite pourront s'enorgueillir du succès de la révision de la LACI et du succès de la Suisse en matière de chômage!

Cette révision est en outre un report de charges sur les cantons. Si la révision est acceptée, l'aide

sociale va grimper et bonjour les augmentations d'impôt!



² Cet article a paru dans Sel & Poivre / Pfeffer & Salz, le journal du PS fribourgeois ²

Histoire autobiographique de l'enseignement spécialisé vaudois

André Gavillet • 12 septembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15290>

Le long cheminement vaudois de la reconnaissance du droit à l'instruction pour les enfants handicapés

Quelle surprise! Dans ce pays où l'enfant naît soldat et "va à l'école", obligatoire selon la loi, nous n'imaginions pas que le droit à l'instruction puisse être refusé à des catégories d'enfants. C'était dans les années 60, quand nous rédigeons les premiers numéros de *Domaine Public*. Nous découvrons que l'enseignement public est limité à ceux qui, étant dans la norme, sont aptes à en profiter. Donc le droit à l'instruction n'était pas reconnu comme un droit fondamental; il y a cinquante ans seulement, dans un pays où Pestalozzi a sa statue sur les places publiques. Certes des institutions, nombreuses, prenaient en charge les enfants non scolarisés, mais ces actions, souvent admirables de dévouement, étaient de l'ordre de la charité plus que de l'exécution d'une mission de l'Etat.

Christian Ogay, qui fit partie de la première équipe rédactionnelle de DP, a réalisé, dans le canton de Vaud, la mise en œuvre légale et institutionnelle de l'enseignement spécialisé. Il rend compte de cette tâche accomplie dans un livre de mémoire et de réflexion, *Leurs droits, malgré tout* ³, aux Editions de l'Aire.

La première personne

Christian Ogay parle longuement de lui-même; ce qu'il est explique ce qu'il fait. L'autobiographie éclaire l'action. Ce parti-pris est pleinement assumé par l'auteur, même typographiquement Les récits plus personnels sont numérotés, 98 sont ainsi recensés. Mais loin de nous égarer, ils ramènent, si l'on peut dire, au sujet!

C. Ogay parle longuement des maladies, graves, qui ont jalonné sa vie. Une d'elles l'a empêché de se présenter dans de bonnes conditions à l'examen d'entrée au Collège classique. Or, le canton de Vaud connaissait à cette époque la plus précoce sélection scolaire. On était admis au

Collège classique à 9 ou 10 ans, par concours sur la base d'un examen. L'année suivante, à 11 ans, on pouvait concourir pour être admis au Collège scientifique. Enfin, dernier échelon, venait l'admission en primaire supérieure, préparant à des professions de l'administration, de l'économie, de l'enseignement, notamment à l'Ecole normale formant les instituteurs. C. Ogay suivra cette voie.

Ayant adhéré au parti socialiste, il est frappé par le discours dominant, celui de l'ouverture de l'Université aux enfants des milieux modestes, de même qu'aux filles. Les "héritiers" doivent faire place à la "méritocratie", l'ascenseur social doit être accéléré. Mais, même élargie, la voie universitaire ne touche que 10 à 20% de la population scolaire. Quelles améliorations apporter au "grand nombre"? Le choix est proposé d'encourager les pédagogies nouvelles, expérimentales, et aussi d'offrir un cadre mieux adapté aux enfants en difficulté. C. Ogay